



ÉLOGE

DE M. LE DUC DE PRASLIN.

CÉSAR-GABRIEL DE CHOISEUL, DUC DE PRASLIN, Pair de France, Lieutenant général des armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Ministre d'État, Président du Conseil des finances, Honoraire de l'Académie des Sciences, naquit à Paris le 15 Août 1712, de Hubert de Choiseul & de Louise-Henriette de Beauvau.

M. de Praslin, très-jeune encore lorsqu'il entra au service, avoit un esprit déjà trop formé pour regarder l'état militaire comme un métier auquel l'usage appelle tout gentilhomme François, où l'on peut, au prix de quelques dangers & de fatigues passagères, acquérir le droit de se livrer à la dissipation, au plaisir & même à la mollesse; où enfin l'avantage de porter un grand nom dispense de tout, excepté d'avoir du courage.

Mais il sentit que toute profession impose le devoir d'acquérir des lumières, parce qu'il n'en est aucune où l'espèce d'instruction qui lui est propre, ne serve à développer le talent, à en diriger l'emploi d'une manière plus utile: il vit que depuis le commencement du siècle dernier, l'art de la guerre avoit eu, comme toutes les connoissances humaines, des progrès qui devoient en faire prévoir de nouveaux; & que si la loyauté & la bravoure suffisoient encore pour conduire aux honneurs & mériter l'estime publique, il falloit, pour aspirer à la gloire militaire, & pour s'illustrer par de grands services, éclairer

une pratique constante de l'art, par une étude assidue & réfléchie de ses principes.

Déjà on comptoit M. le duc de Praslin dans le nombre des jeunes Officiers généraux qui donnoient les espérances les plus brillantes & les plus certaines, lorsque la santé l'obligea de renoncer au service, & qu'à l'âge de trente-trois ans il eut la douleur de se voir réduit à un état de nullité absolue. C'étoit son expression, & elle montre qu'éloigné de toute ambition, il n'avoit pas même l'idée de s'ouvrir une autre carrière.

Alors cette même habitude de l'application, qu'il n'avoit encore regardée que comme un des moyens de se rendre plus capable d'agir, devint sa ressource contre l'ennui d'une oisiveté forcée; car tel est l'avantage inappréciable de l'étude, que lors même qu'elle devient inutile au but qu'on s'étoit proposé en s'y livrant, elle sert encore à nous consoler de l'avoir manqué. Borné à la société d'un petit nombre d'amis, se répandant peu dans le monde, M. de Praslin employoit à orner & à fortifier sa raison, le temps où ses maux lui permettoient quelque application. Le goût des sciences, beaucoup plus rare parmi les gens de la Cour qu'il ne l'est aujourd'hui, son amour de la retraite, des idées de tolérance & de liberté qui n'étoient pas encore devenues communes & populaires, lui donnèrent la réputation d'un homme d'esprit, d'un homme éclairé, même celle d'être un philosophe; & cette dernière réputation n'étoit pas alors dangereuse. On disoit que M. le comte de Choiseul (c'étoit le nom qu'il portoit) seroit capable des grandes places; & on le disoit d'autant plus volontiers, qu'on étoit plus sûr qu'il n'en recherchoit, qu'il n'en desiroit aucune. Les ambitieux eux-mêmes lui rendoient avec plaisir ce témoignage, qui ne les exposoit à aucun risque, & se faisoient honneur d'une équité qui ne pouvoit nuire à leurs projets. Cependant M. le duc de Choiseul, son parent & son ami, fut appelé, en 1758, au ministère des affaires Étrangères, & laissa vacante la

place d'ambassadeur à Vienne. Il étoit important qu'elle ne fût donnée qu'à un homme dont l'esprit, le caractère, la probité, inspirassent une entière confiance au Ministre qui l'employoit; & cette confiance entière ne peut exister qu'entre des amis qu'une liaison intime a montrés l'un à l'autre dans cet état d'abandon & de négligence où les hommes ne paroissent que ce qu'ils sont. M. le duc de Choiseul jeta les yeux sur M. de Praslin. Il n'avoit qu'un seul moyen de refuser, c'étoit de trouver un homme digne de remplir cet emploi, à qui son ami pût se livrer avec une égale sécurité; & M. de Praslin mit, pour le trouver, pour faire agréer cet échange au Ministre, en un mot, pour ne pas avoir une belle place, autant d'activité qu'un ambitieux en auroit pu mettre pour l'obtenir. Obligé d'accepter enfin, il partit pour Vienne.

« Un ambassadeur dans une grande Cour, a deux grandes tâches à remplir: la première est de bien faire les affaires « du Souverain qui l'emploie; de bien connoître les véritables intérêts de sa nation, de ne jamais les perdre de « vue, de les soutenir avec une dignité ferme, mais simple « & modeste; de saisir, de susciter même quelquefois les « affaires qui peuvent être à l'avantage de la Cour, mais « plus souvent de les prévoir pour les prévenir, pour les « empêcher de naître: adresse d'autant plus méritoire, qu'elle « reste toujours ignorée, & prive de l'honneur de les avoir « terminées. Il faut savoir prendre à propos son ton, quand « le temps ne permet pas de se faire autoriser, & mettre « enfin assez de précision, de clarté & d'intérêt dans sa « correspondance, pour dire tout sans fatiguer par la longueur & l'insipidité des détails. «

Le second objet d'un ambassadeur doit être de se rendre agréable à la Cour où il réside, sans cependant s'annoncer pour un homme facile à éblouir ou à tromper; de s'y attirer une considération personnelle & indépendante de son titre; de s'y faire des amis, afin d'être informé de ce qui peut intéresser son Souverain, par un moyen plus sûr & plus «

» noble que la foible & trompeuse ressource d'un espionnage,
 » toujours avilissant pour celui qui l'emploie; d'obtenir la
 » confiance du Prince & de ses Ministres, par une juste
 » réputation de franchise & de probité; d'avoir un maintien
 » également éloigné de la fierté qui révolte & de la fami-
 » liarité qui dégrade; enfin de traiter toutes les affaires avec
 » sang-froid, noblesse & fermeté, en se servant quelquefois
 » avec adresse de l'art de la persuasion, mais en ne paroissant
 employer que la force de sa raison. »

Tel est le tableau des devoirs d'un ambassadeur; c'est d'après M. de Praslin lui-même, d'après les instructions données par lui à son fils, que nous l'avons tracé; & ce tableau est celui de sa conduite.

Mais son ambassade à Vienne étoit plutôt une espèce de ministère qu'une ambassade ordinaire. La France, la maison d'Autriche, la Russie, la Suède, étoient alors réunies contre le roi de Prusse; une partie des princes de l'Empire avoient embrassé leur querelle: les armées de toutes ces Puissances devoient agir de concert & tendre au même but; mais chaque État avoit ses intérêts particuliers, ses opinions, son système militaire ou politique, ses vues séparées. C'étoit à Vienne que se préparoient tous les plans, qu'on prenoit toutes les résolutions importantes; que parmi tant d'intérêts différens, on cherchoit à démêler celui qui pourroit être regardé comme l'intérêt commun, ou du moins auquel on consentiroit à en donner le nom. L'ambassadeur de France correspondoit non-seulement avec la Cour, mais avec les Ministres de la Cour auprès des Puissances confédérées, avec les Généraux des différentes armées, avec les officiers que le Roi avoit envoyés dans celles de ses Alliés. Il étoit autorisé à ouvrir toutes les dépêches adressées au Ministre de France, & toutes celles que ce Ministre avoit expédiées & qui passaient par Vienne; à joindre aux unes ses réflexions, à faire aux autres les changemens qu'il trouveroit convenables; enfin à donner, au nom du Roi, des ordres provisoires, lorsque le retard

nécessaire pour avoir une réponse de Versailles, lui paroït-
soit dangereux.

Pendant les deux années que dura l'ambassade de M. de Prallin, les événemens de la guerre, en augmentant le besoin que la France avoit de la terminer, lui enlevoient même l'espérance de faire une paix avantageuse. La situation de ses Alliés étoit différente, & il falloit les obliger à montrer qu'ils vouloient la paix, à le prouver par des démarches non équivoques; car il est presque convenu en politique, d'en affecter toujours le desir: espèce d'hommage qu'on veut bien rendre à l'humanité. M. de Prallin eut le bonheur de déconcerter tous les obstacles par lesquels, en paroissant vouloir la paix, on cherchoit à retarder l'indication du congrès où elle devoit se conclure. Il fut enfin arrêté qu'il s'assembleroit à Ausbourg. M. de Choiseul proposa son cousin pour Plénipotentiaire unique; & quelques sollicitations qu'ait pu faire M. de Prallin pour obtenir un collègue, elles furent inutiles: M. de Choiseul savoit trop qu'un ouvrage important n'est jamais bien fait que par un seul homme, & que s'il avoit eu déjà le bonheur très-rare d'avoir un Plénipotentiaire auquel il put se livrer sans réserve comme sans défiance, il y auroit de la témérité à compter sur un bonheur égal dans un second choix. À son retour en France, M. de Prallin trouva qu'on lui destinoit, au lieu du titre de Plénipotentiaire au congrès, une place dans le Conseil; il crut devoir insister pour que sa destination ne fût pas changée. Nous ne le louerons pas ici de cette modération; pour un homme tel que lui, une grande affaire étoit plus qu'une grande place; & quelle dignité pouvoit-il préférer à l'honneur de faire une paix désirée par toute l'Europe & nécessaire à la France? Ses équipages étoient déjà sur le chemin d'Ausbourg, lui-même partoît le lendemain, lorsqu'une attaque de goutte le retint à Paris. Bientôt les circonstances changèrent; l'inutilité du congrès projeté ne fut plus douteuse: M. de Prallin entra au Conseil, & peu de temps après, M. le duc de Choiseul

lui remit la place de Ministre des affaires étrangères, qu'il accepta dans l'espérance de concourir avec son ami, à ce grand ouvrage de la paix dont il s'étoit depuis long-temps occupé. Il ne put convenir des préliminaires, & les signer qu'au mois de Novembre 1762. Peu de jours après, le Roi le créa Duc & Pair, & il prit alors le nom de duc de Praslin, nom sous lequel s'étoit illustré, dans le dernier siècle, le second maréchal de Choiseul, qui, après avoir gagné la bataille de Rethel, contre M. de Turenne, avoit vu depuis sa gloire s'augmenter par tous les triomphes du grand homme de guerre qu'il avoit vaincu.

L'époque de cette paix est la plus importante de la vie de M. de Praslin; c'est un de ces événemens d'après lesquels la voix publique prononce pour ou contre un homme, un jugement irrévocable, & qui répandent sur le reste de ses actions, une teinte qui en relève l'éclat ou qui les ternit, mais que rien ne peut effacer : qu'il me soit donc permis d'entrer ici dans quelques détails. Ces objets, je le sais, sont étrangers à ceux dont l'Académie s'occupe; mais le titre d'homme, de citoyen, en imposant l'obligation commune de se dévouer au bien de la patrie, donne à tous, par une conséquence nécessaire, le droit d'avoir une opinion sur les intérêts publics, & ce droit est inséparable de celui de la dire. D'ailleurs, si en faisant l'éloge des Savans, nous rendons compte de leurs ouvrages, c'est moins encore pour honorer leur mémoire, que pour exposer aux yeux du public les motifs de notre choix, & les soumettre à son jugement. Ainsi, lorsque nous avons appelé un homme d'Etat à remplir une des places destinées parmi nous aux amateurs éclairés des Sciences; puisque ses actions, puisque l'influence qu'il a eue sur la prospérité nationale ont été ses titres, nous en devons compte au public, afin qu'il juge si c'est à un bienfaiteur de la patrie que nous avons rendu un hommage mérité.

La guerre de 1755 avoit été malheureuse : les politiques qui l'avoient préparée, n'avoient calculé ni la puissance du

génie de Frédéric, ni tout ce qu'un homme éloquent & audacieux oseroit exiger de la nation Angloise & sauroit en obtenir. De toutes les possessions de la France en Amérique, en Asie, en Afrique, il ne lui restoit que Saint-Domingue, les îles de France & de Bourbon, & des établissemens, jusqu'alors inutiles, à Cayenne & sur le Mississipi. La perte de ces possessions paroissoit inévitable, si la guerre étoit prolongée; l'Espagne notre alliée s'étoit déjà vu enlever l'île de Cuba; on craignoit pour celle de Manille: crainte que l'événement a justifiée. Si nous avions pris Minorque au commencement de la guerre, Belle-île étoit tombée depuis aux mains des Anglois, & il ne restoit sur mer que de nouveaux désastres à prévoir pour nos Alliés comme pour nous-mêmes. En Allemagne, nous avions à craindre d'être réduits à soutenir une guerre défensive sur nos frontières. La Russie paroissoit décidée à renoncer à des alliances qu'elle avoit formées sans aucun intérêt réel, & les succès de l'Autriche contre le roi de Prusse, étoient au moins incertains. Cependant dans les dernières années, l'épuisement des finances n'avoit permis à la France que des efforts trop foibles pour reprendre la supériorité; chaque jour voyoit diminuer ses ressources & tomber son crédit bien au-dessous de ses ressources réelles. Toutes les classes de citoyens demandoient la paix; les militaires eux-mêmes ne craignoient plus d'unir hautement leur voix à celle du peuple. A quoi devoient donc alors se borner nos espérances? à celle d'une paix par laquelle la France conserveroit cette partie de l'honneur d'une nation, que les malheurs de la guerre ne peuvent lui ôter, & ne se verroit pas déchuë, dans l'opinion de l'Europe, du rang que sa puissance réelle lui a donné. Or, la paix de 1763 a rempli ces espérances, les seules que les malheurs de la guerre nous eussent laissées. La France se montra, dans le traité, plus fidèle à ses Alliés, que des nations puissantes, qu'elle-même ne l'avoit été quelquefois après des victoires. On n'y sacrifia rien de ce que l'opinion commune pouvoit

regarder comme un moyen de réparer nos pertes; on exigea la restitution des établissemens, des colonies qui paroissoient d'une utilité plus réelle, sur-tout des îles qui nous avoient été enlevées dans les Antilles, & la France obtint l'île, alors neutre, de Sainte-Lucie, dont ses Ministres connoissoient l'importance pour la sûreté de cette partie de son empire. Elle conserva, soit en Asie, soit sur le banc de Terre-neuve, tout ce qui pouvoit être nécessaire pour l'établissement d'un commerce florissant, sans annoncer la prétention alors chimérique d'y élever une Puissance rivale de la puissance Angloise: on abandonnoit seulement celle de nos possessions dont la conquête flattoit le plus l'orgueil de nos ennemis, qui ne nous offroit que des avantages éloignés, qui pouvoit enfin devenir dangereuse pour les nouveaux maîtres. Ainsi le Canada, avec ses dépendances, fut laissé aux Anglois: en le restituant à la France, l'Angleterre se fut assuré un moyen de nourrir, par la rivalité qui s'établit entre deux nations voisines, la haine des Américains, pour le seul Allié qui pût les aider à défendre leur indépendance contre la mère-patrie, & de les attacher à elle par la crainte de la domination d'un peuple, dont les loix ne pourroient convenir à des hommes qui n'avoient quitté l'Europe que pour jouir de l'égalité politique & de la liberté religieuse. D'un autre côté, cette même crainte du voisinage des François pouvoit arrêter les chefs de la nation Angloise, s'ils étoient un jour assez imprudens pour essayer d'imposer un nouveau joug à un peuple qui ne portoit déjà qu'avec une impatience menaçante, celui auquel il étoit soumis. Aussi les ministres Anglois avouèrent-ils que c'étoit à regret, qu'en abandonnant leurs conquêtes dans les Antilles pour garder le Canada, ils cédoient à l'opinion populaire, qu'une constitution orageuse les forçoit de ménager. À la vérité, la France déjà justement affligée de ces sacrifices nécessaires, vit, avec un sentiment d'indignation, détruire encore une fois les travaux de Dunkerque, & un commissaire de la Grande-Bretagne,

Grande-Bretagne, exercer dans une de nos villes, son autorité étrangère. Mais cette condition, exigée par la paix d'Utrecht, & à laquelle on s'étoit soumis à Aix-la-Chapelle après une guerre glorieuse, étoit encore un article nécessaire à la sûreté du ministère Britannique. En amusant l'orgueil de la populace de Londres, elle lui fermoit les yeux sur des objets plus importans. Peut-être même cette condition, qui, répétée à chaque traité, devenoit de plus en plus insupportable à la nation Française, étoit-elle un moyen de lui faire sentir plus vivement la nécessité d'une marine puissante, qui la mit en état de secouer un joug odieux; & l'on pouvoit croire qu'elle seroit plus frappée de cette humiliation, que des intérêts de son commerce. C'est ainsi qu'on a vu quelquefois des mères courageuses placer sous les yeux de leurs enfans, les monumens qui attestoient les désastres de leur famille, pour les forcer à s'en occuper sans cesse, & à nourrir sans relâche le desir ardent de les réparer.

Nous avons tiré ces réflexions d'un mémoire que M. le duc de Praslin avoit rédigé sur le traité de 1763, pour préparer d'avance à ses amis & à sa famille une réponse contre ceux qui, accoutumés à juger sur les apparences, ne verroient, dans cette paix, que les sacrifices qu'elle a consommés; & oublieroient que ces sacrifices n'étoient qu'une partie de ce qu'on avoit perdu par la guerre, sans qu'il restât aucune espérance de rien recouvrer. On voit dans ce mémoire, qu'en signant le traité, M. le duc de Praslin avoit prévu l'événement qui devoit amener une guerre nouvelle, dans laquelle la France auroit une juste espérance de diminuer ou de détruire la supériorité navale de l'Angleterre, & de lui enlever cet empire des mers, sur lequel elle affectoit depuis long-temps un droit chimérique. Ce droit, devenu réel par le fait, ne pouvoit que soulever les autres nations, & les engager à seconder ou du moins à souffrir les efforts que feroit la France pour la liberté commune. Aussi M. de Praslin ne négligea rien

pour inspirer aux diverses Puissances de l'Europe, de la confiance dans les vues équitables & modérées de la France; pour détruire les préventions que nos malheurs & notre zèle trop ardent pour les intérêts de nos alliés, avoient pu donner à quelques-unes. Il y réussit, & un an seulement après la paix, le roi de Prusse rendit un témoignage honorable à sa probité, à sa franchise dans les affaires, à ses intentions droites & pacifiques.

Mais la place de Ministre des affaires étrangères exigeoit un travail réglé, & la santé de M. le duc de Praslin ne lui permettoit pas de s'y livrer. Quoiqu'il fût attaché à ses devoirs, qu'il eût naturellement du courage & de l'empire sur lui-même, il éprouvoit souvent, sans avoir aucune maladie grave, une difficulté de s'occuper ou d'agir, qu'il lui étoit impossible de surmonter; plus d'une fois il avoit demandé au Roi sa retraite, mais toujours inutilement: enfin, on lui proposa le ministère de la Marine, que M. le duc de Choiseul devoit quitter pour reprendre celui des affaires étrangères. M. le duc de Praslin accepta ce nouveau département, parce qu'il sentoit que les affaires y souffriroient moins d'une interruption de travail, que la constitution rendoit inévitable, & qu'il pourroit plus facilement réparer par une plus grande activité, dans les intervalles de ses souffrances, le temps qu'elles avoient enlevé à ses devoirs.

Établir dans un corps d'Officiers destinés à exercer un art difficile & compliqué, ce goût de l'instruction & cette étude de la théorie, nécessaires pour empêcher la valeur de rester inutile ou de devenir dangereuse, & la pratique de dégénérer en routine, d'inspirer des préjugés ou de les rendre indestructibles; faire exécuter ces voyages, qui, utiles à la perfection de la géographie, comme au progrès des sciences, servent encore à exercer les marins en temps de paix, & à soutenir leur émulation; réparer les maux que la guerre avoit faits à nos Colonies & au Commerce maritime; se préparer enfin une Marine puissante, qui pût

se soutenir contre celle de l'Angleterre; & cependant ne pas réveiller, par des constructions faites avec trop d'éclat, la jalousie de cette Puissance: tel étoit le plan que se forma M. le duc de Praslin. Les faits seuls doivent prouver s'il l'a rempli.

Les Élèves de la Marine furent soumis à un examen sévère, & on exigea d'eux, pour être admis, toutes les connoissances préliminaires qu'un savant, exercé dans la théorie, jugea pouvoir être utiles. Les Professeurs furent multipliés, & le choix en fut confié à l'Examineur que l'intérêt de sa considération personnelle devoit engager à n'en proposer que de bons. M. de Praslin appela dans le corps de la Marine, en le dispensant de passer par les grades inférieurs, un Géomètre célèbre, déjà depuis longtemps Membre de cette Académie; il fut prévoir à la fois combien les lumières & les talens de M. de Borda offriroient de ressources à un Ministre éclairé, qui sauroit les employer, & tout le bien que cet exemple pourroit produire. Il savoit que la supériorité dans l'instruction, dans la théorie, étoit le moyen le plus sûr, le seul moyen même de balancer une supériorité de pratique & d'expérience, suite nécessaire de la position des îles Britanniques.

M.^{rs} de Chabert & de la Cardonnie furent chargés, l'un de continuer ses observations sur la Méditerranée, l'autre de lever une carte des approches de l'île de Saint-Domingue. À peine eut-on appris qu'il existoit en Angleterre une Montre qui pouvoit être employé avec sûreté à la détermination des Longitudes, que M. de Praslin s'empressa d'exciter l'émulation des Artistes françois, & bientôt après il ordonna, pour éprouver les montres de M.^{rs} Leroy & Berthoud, deux voyages qui, par leur durée, le nombre des relâches, la différence des températures que les Vaisseaux devoient éprouver, la nature des différentes mers qu'ils auroient parcourues, ne laisseroient aucun doute sur le degré de confiance que mériteroient ces nouvelles machines.

Le succès de ces voyages fut tel qu'on pouvoit l'attendre de l'habileté de ces artistes célèbres, du zèle & de l'intelligence des Officiers qui commandoient, de la réputation des savans qui les ont accompagnés; & si les horloges marines ont un jour le degré d'utilité dont elles sont susceptibles, les François devront au ministère de M. le duc de Praslin, l'avantage de partager avec les Anglois, la reconnoissance de toutes les nations navigatrices.

Un Vaissseau françois avoit exécuté un voyage autour du monde, en 1720; mais la nation, alors trop peu occupée de ces objets, avoit laissé dans une égale obscurité l'entreprise & le succès. M. le duc de Praslin chargea M. de Bougainville de la tenter une seconde fois; & ce voyage est le premier où les navigateurs, en menant avec eux des naturalistes & des astronomes, aient essayé de rendre leur expédition utile aux sciences. Jusqu'à cette époque, les voyages entrepris dans des vues de domination ou de commerce, n'avoient encore servi qu'à flatter la vanité des peuples, aux dépens desquels des nations nouvelles apprenoient à redouter & sur-tout à haïr le nom de l'Europe. M. de Commerçon étoit un de ces savans, & nous lui devons la connoissance de plusieurs milliers d'espèces nouvelles de plantes. M. l'abbé Pingré, M. l'abbé Chappe trouvèrent dans M. de Praslin les mêmes marques de zèle pour les sciences, & de considération pour ceux qui les cultivent, qu'ils avoient obtenues de M. le duc de Choiseul.

M. de Praslin avoit senti qu'un des plus grands services qu'il pût rendre à nos Colonies, étoit de leur donner une législation nouvelle. Il connoissoit toute la difficulté de cette entreprise; les commerçans de la métropole croyoient avoir droit d'exiger que leur intérêt dictât les loix imposées aux Colons; & cependant une loi ne peut être qu'injuste si elle n'est pas faite pour l'utilité des hommes qui doivent y être soumis. Une longue expérience a prouvé que jamais un pays où l'esclavage est établi, n'a

joui d'une législation paisible & modérée; & la destruction de la servitude des Nègres, quoiqu'elle fût aux yeux de M. de Praslin, un devoir de justice, étoit, à cette époque, au-dessus du pouvoir d'un Ministre, & peut-être des lumières & des vertus de la nation. Enfin tous les préjugés de commerce, de finance, de politique, sembloient s'être réunis pour embarrasser par des sophismes, les principes simples qui devoient servir de base à cette législation. M. le duc de Praslin eut le courage de commencer cet ouvrage difficile en lui-même, & dont un Ministre jaloux de conserver la place, eut craint même de paroître s'occuper. Des Jurisconsultes habiles y ont long-temps travaillé d'après ses vues & sous ses yeux. La durée trop courte de son ministère, & sa sagesse, qui lui faisoit un devoir de n'adopter qu'un système de législation bien combiné, l'ont seules empêché de rendre ce service à la métropole, comme aux Colonies; car, aux yeux de tout homme éclairé, elles n'ont qu'un seul & même intérêt: c'est que la législation soit humaine, soit juste, & qu'elle respecte, dans toutes les classes d'hommes, les droits de la liberté.

Nous avons dit dans l'éloge de M. de Maurepas, que sous son ministère, le café transporté dans les îles de l'Amérique, y ouvrit une nouvelle source de richesses. Ce fut sous celui de M. de Praslin, qu'un homme à qui ses vertus, son patriotisme, ses lumières, ont mérité l'estime publique & la reconnoissance de la Colonie, qu'il a long-temps administrée; M. Poivre, Correspondant de l'Académie, enleva des épiceries dans les Moluques, & les transporta aux îles de France & de Bourbon, d'où elles ont passé à Cayenne. Mais la France ne devoit pas jouir seule des avantages de cette opération, qui, un jour, délivrera l'Europe d'un monopole onéreux, en même temps qu'elle a donné aux nations de l'Asie, une espérance certaine de n'avoir plus à gémir sous le poids des vexations & des cruautés que le maintien de ce monopole y a multipliées. Ainsi, ce seroit mal juger de cette introduction

des épiceries dans nos Isles, si on la regardoit seulement comme celle d'une nouvelle branche de commerce, comme un surcroît de production & de richesse: c'est la destruction d'une grande injustice qu'il faut sur-tout y reconnoître; & l'on pourra un jour écrire sur la tombe du Ministre qui a favorisé cet établissement, & sur celle de l'homme respectable qui l'a formé: *Ils ont épargné des crimes à l'humanité; & , grâce à leurs soins, elle a vu tomber une de ses chaînes.*

On peut encore mettre au nombre des services que M. le duc de Praslin a rendus au commerce maritime & à la France, la destruction du privilège de l'ancienne Compagnie des Indes, qui a été faite pendant son ministère, & à laquelle il a eu l'honneur de contribuer.

Il avoit porté le nombre des Vaisseaux de ligne en état de servir à soixante-dix; les bois suffisans pour en construire dix autres, étoient en réserve dans les arsenaux; il y avoit rassemblé les approvisionnemens de toute espèce, nécessaires pour les armer; le port de Brest avoit été agrandi; des magasins, de vastes ateliers s'étoient élevés sur ses quais immenses; une artillerie pour la fonte de laquelle on avoit profité des connoissances nouvellement acquises, n'exposoit plus les matelots à craindre leur canon plus que celui de l'ennemi. Tout cela s'étoit exécuté sans exciter, de la part de l'Angleterre, une seule plainte, un seul mouvement d'inquiétude. Il est vrai qu'en France on l'ignoroit également. Si M. de Praslin faisoit construire un nouveau Vaisseau, il lui donnoit le nom d'un vieux navire hors de service. Ainsi, une construction nouvelle passoit pour une simple réparation. Il avoit senti qu'il ne pouvoit faire le bien qu'en secret; & ce sacrifice d'une réputation passagère ne lui avoit rien coûté.

Lorsque vers la fin de 1770, la guerre menaça de s'allumer, la France se trouvoit en état d'avoir au premier ordre, vingt Vaisseaux de ligne prêts à se mettre en mer, vingt autres étoient préparés pour les suivre; le reste devoit se joindre à une escadre espagnole pour forcer l'Angleterre

fut inaltérable, malgré la différence de leurs caractères, de leurs goûts, de leurs opinions, & peut-être même à cause de cette différence qui les rendoit souvent nécessaires l'un à l'autre. Elle contribua aux succès de leur administration en portant dans trois grands départemens liés entr'eux par la nature des affaires, cette unité de vues & de principes si nécessaires, & cependant si difficiles à établir entre des ministres qui agissent séparément & d'une manière indépendante : car la probité & le zèle pour le bien public, ne pourroient peut-être même établir un tel concert entre deux hommes dont l'amitié & la confiance n'auroient pas précédé leur réunion dans le ministère. En parlant des opérations exécutées sous M. de Praslin, dans deux départemens confiés l'un & l'autre à M. de Choiseul, avant ou après lui, il seroit souvent impossible de distinguer ce qui leur appartient en particulier; mais chacun d'eux eût consenti à en partager l'honneur avec son ami, eût vu avec peine qu'un zèle indiscret tentât de lui assigner une part séparée; & nous croyons devoir respecter, aujourd'hui même qu'ils ont cessé de vivre, le secret de leur amitié & de leur confiance. Ils eurent encore un mérite commun, d'autant plus digne de la reconnoissance secrète des citoyens, qu'il peut difficilement être l'objet d'un Éloge public, & qu'il est trop souvent oublié par l'histoire; c'est celui d'oser prendre la défense des opprimés, d'écouter la voix de sa conscience plutôt que celle de ses intérêts politiques, & de s'exposer par amour pour la justice, à la vengeance de particuliers accredités ou de corps puissans, dont la haine est encore plus dangereuse, & frappe avec moins de scrupule les défenseurs à côté de la victime.

M. le duc de Praslin avoit été nommé Honoraire de l'Académie en 1770. Cette Compagnie s'est toujours fait un devoir d'appeler dans son sein ceux des Ministres de la Marine, qui, en cherchant à répandre l'instruction, en employant leur pouvoir à favoriser les progrès des lumières, ont acquis des droits à notre reconnoissance. C'est
un

un moyen de resserrer une liaison déjà formée par le besoin, qu'a souvent l'Académie du Ministre de la Marine, pour des recherches importantes, & celui que le Ministre daigne paroître avoir quelquefois des avis & des lumières de l'Académie.

M. de Praslin avoit désiré cette place, & c'est la seule pour laquelle il ait montré quelque ambition. Il aimoit les sciences & en avoit étudié quelques-unes : il ne comptoit pas se borner à paroître quelquefois dans nos séances, il favoit, qu'une assiduité habituelle à nos assemblées, lui offrirait un délassement accompagné d'instruction & d'utilité; avantage précieux pour un esprit mûri par l'âge, les réflexions & l'habitude des grandes affaires. C'étoit une ressource qu'il s'étoit préparée pour le temps où il devoit les quitter.

Il sentoît bien que sa santé l'en priveroit souvent; mais il ne s'étoit pas prononcé qu'il ne pourroit jamais en jouir. Le sentiment que ce mot exprime, est un de ceux que l'homme souffrant repousse avec le plus de force; & les espérances vagues & chimériques d'un état plus heureux, sont la dernière jouissance que laisse la nature à ceux qu'elle accable de privations.

Au mois de Décembre 1770, M. le duc de Praslin reçut l'ordre de se démettre de sa place & de se retirer dans ses terres: il apprit avec tranquillité la nouvelle d'une disgrâce qu'il avoit prévue, & dont les motifs lui étoient absolument étrangers. Il se soumit avec résignation à une rigueur dont il avoit espéré que ses infirmités habituelles le préserveroient, sur la foi de promesses, de l'exécution desquelles la sage modération de sa conduite paroissoit devoir lui répondre. Il dormoit après son dîner, suivant son usage, lorsqu'il apprit son exil; & quand celui qui étoit chargé de l'annoncer fut parti, il fit refermer les rideaux & se rendormit. Cet exil ne dura que huit mois, & M. le duc de Praslin ne crut pas avoir payé trop cher la liberté de passer le reste de sa vie, loin des affaires,

dans le sein de sa famille & auprès de ses amis. Ses infirmités augmentèrent avec l'âge : dans l'automne de l'année dernière, il eut une maladie vive qui épuisa ses forces : sa convalescence fut longue & pénible ; & sa mort, causée par le dépérissement & la foiblesse, termina quarante ans de souffrances. Il mourut le 15 Octobre 1785, âgé d'environ soixante-quatorze ans.

M. le duc de Praslin avoit un esprit réfléchi & sérieux ; son extérieur étoit froid, son ame étoit calme ; il savoit cacher les émotions & les peines qu'elle pouvoit éprouver ; mais il étoit capable de sentimens tendres & constans : comme homme public, son accueil étoit réservé, pouvoit même paroître sévère ; il promettoit peu, parce qu'il respectoit ses engagements ; donnoit rarement des espérances, parce qu'il savoit qu'on peut les prendre pour des promesses ; mais sans dureté comme sans humeur, il montrait de la bonté aux malheureux, de l'estime & de l'intérêt aux gens de mérite, de la politesse à tous les autres. Il avoit, avant d'être en place, des amis qu'il a conservés, auxquels, soit pendant son ministère, soit dans son exil, soit dans sa vie privée, il a témoigné les mêmes sentimens, & qui, dans ces différentes époques, lui ont montré un attachement toujours égal. Il en eut parmi les gens de la Cour, dont plusieurs, employés par lui dans des ambassades importantes, ont fait honneur à son choix ; & ceux qui lui ont survécu, fidèles à sa mémoire, ont bien voulu m'aider à lui rendre un foible hommage. Il en eut parmi les hommes attachés à ses départemens, qui m'ont offert les mêmes secours avec un intérêt vif & tendre, que le seul devoir, uni même à la reconnoissance, ne peut inspirer. Il étoit aimé de ses enfans, des personnes qui, en entrant dans sa famille, en avoient pris le titre & les sentimens. Malgré l'austérité apparente de son extérieur, sa bonté facile avoit gagné ceux même que leur âge sembleroit devoir éloigner de la vieillesse infirme & souffrante ; ils s'empressoient de lui rendre des soins, vouloient être

à ses côtés, aimoient à l'entendre & se plaiſoient avec lui. Il a été vivement regretté de ſes domeſtiques, qui, de même que ſa famille, & tous ceux qui dépendoient de lui, l'avoient trouvé conſtamment juſte, bon, bienfaſant, quelquefois même généreux dans des occasions importantes, malgré ſon économie, ou plutôt parce que ſon économie lui permettoit de l'être. Son fils a écrit des Mémoires pour ſa vie, que je ne me permettrai de louer, qu'en regrettant de n'avoir pu conſerver ici en entier ce monument de la tendreſſe du fils & des vertus domeſtiques du père. Ce zèle pour la mémoire de M. de Praſlin, ſi général dans ceux qui ont été liés avec lui par le ſang, par l'amitié, par la reconnoiſſance, ne doit pas être oublié dans ſon éloge. On s'intéreſſe ſi foiblement à la gloire de ceux qui ne ſont plus : les hommes autour deſquels une foule empreſſée prodiguoit les louanges & les hommages, ſont-ils deſcendus dans le tombeau, elle s'en éloigne, & laiſſe leur nom ſ'y enſevelir avec eux : on les louoit par intérêt, par eſprit de parti ; mais l'intérêt & l'eſprit de parti ne louent point les morts : & ſans doute celui dont la mémoire, loin d'être entourée d'un ſi triſte ſilence, a mérité que tant de voix s'empreſſaſſent de la bénir ou de la célébrer, n'auroit point obtenu cette exception honorable, ſ'il ne l'eût méritée par des vertus.

